

2965 demandes à Hydro-Québec quant au tracé, quant au type de pylônes à utiliser et par ailleurs, quant à l'aménagement d'une éventuelle assise permanente sous un tronçon du tracé de ligne proposé.

2970 Ce n'est pas basé sur des aspects réglementaires; ce sont des demandes des élus représentant sept cent mille (700 000) habitants de la Communauté métropolitaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

2975 Est-ce que la Communauté a eu réponse d'Hydro-Québec à ses demandes?

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

2980 On a trouvé réponse dans les études d'impact d'Hydro-Québec et on a considéré qu'Hydro-Québec avait répondu à la majeure partie de ces demandes-là de façon adéquate, à l'exception d'une seule, celle ayant trait à l'aménagement d'une assise permanente continue sous un tronçon rejoignant le chemin du Cabouron et le rang du Grand-Capsa.

2985 À cet égard, on a une réponse mitigée et partielle sur la façon de faire d'Hydro-Québec, la façon d'aménager cette éventuelle assise permanente. On a compris qu'elle ne serait pas aménagée en continu, mais qu'il y aurait quelques sections qui pourraient être éventuellement laissées en place à la fin des travaux.

2990 Je vais devoir aviser, bon, mes élus, et éventuellement, il pourrait y avoir des représentations à cet égard ou des négociations avec Hydro-Québec, mais vous comprendrez que ça m'appartient pas. C'est quelque chose qui appartient aux élus de la Communauté, et ça ne fait pas l'objet, pour le moment, d'aucun règlement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2995 Parfait, merci.

3000 Toujours un peu dans la même veine au niveau de la Communauté métropolitaine de Québec, qu'est-ce que vous entendez par préserver la valeur régionale du paysage à l'entrée de la Capitale nationale?

Qu'est-ce que la Communauté métropolitaine de Québec entend par ça?

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

3005 La Communauté métropolitaine, et dans le cadre de l'élaboration de son schéma d'aménagement, s'est intéressée à la valeur paysagère de l'ensemble des milieux du territoire de la Communauté.